

LE RESPONSABLE D’AFFECTATION – SECOND DEGRÉ

Définitions – Accès – Déclaration



Le chef d’établissement est le responsable de l’attribution des ressources numériques. Il peut déléguer cette fonction à un ou plusieurs responsables délégués d’affectation. Le choix du(des) responsable(s) d’affectation est concerté avec tous les membres de l’équipe pédagogique, éducative et administrative de l’EPL et contribue à l’organisation de la politique documentaire de l’établissement.

Table des matières

1. Qu’est-ce que le GAR ?	1
2. Les acteurs du GAR	2
3. Accéder à la console d’affectation du GAR (ou IHM d’affectation)	2
4. Déclaration des responsables d’affectation dans l’ENT	3
A. Le chef d’établissement et le chef d’établissement adjoint	3
B. Les responsables d’affectation GAR délégués.....	3
5. Déclaration des responsables d’affectation délégués	4
A. Accès au service médiacentre	4
B. Depuis le service médiacentre	4
C. Récapitulatif des droits d’accès.....	6
6. Compléments d’information	7

1. Qu’est-ce que le GAR ?

Le gestionnaire d’accès aux ressources (GAR) est une des composantes de l’environnement numérique national pour le développement des usages du numérique au profit des apprentissages à l’école de la confiance. A ce titre, il participe au développement des usages du numérique dans les établissements scolaires.



A l’école de la confiance, le GAR donne donc accès à une offre riche de **ressources numériques pour l’école** aux établissements, pour accompagner le développement des usages autour des ressources numériques, tout en garantissant **la protection des données à caractère personnel des élèves et des enseignants**.



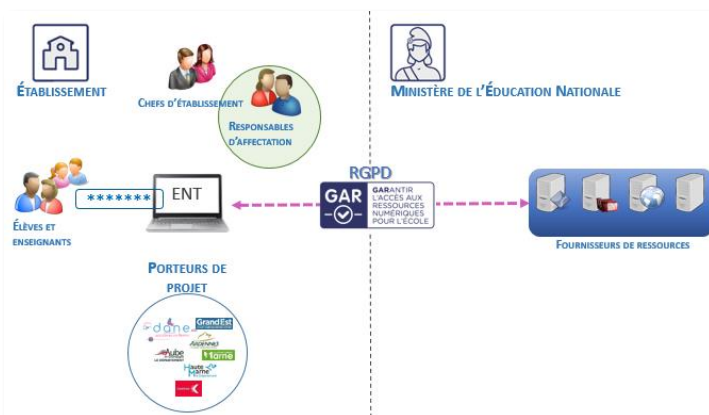
Le GAR offre une vue unique sur toutes les ressources numériques de l’établissement, propose une console d’attribution des exemplaires numériques et fournit des statistiques de suivi des utilisations de ces ressources. Des **responsables d’affectation** dans chaque établissement ont accès à la console d’affectation du GAR.

2. Les acteurs du GAR

Le chef d'établissement est responsable d'affectation. Il peut déléguer cette fonction à un ou plusieurs enseignants.

Élèves et enseignants accèdent aux ressources numériques via l'espace numérique de travail. Cet ENT est mis à disposition par l'ensemble des porteurs de projet.

Les fournisseurs de ressources numériques mettent à disposition leurs produits à disposition via l'ENT, la protection des données personnelles étant garantie par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

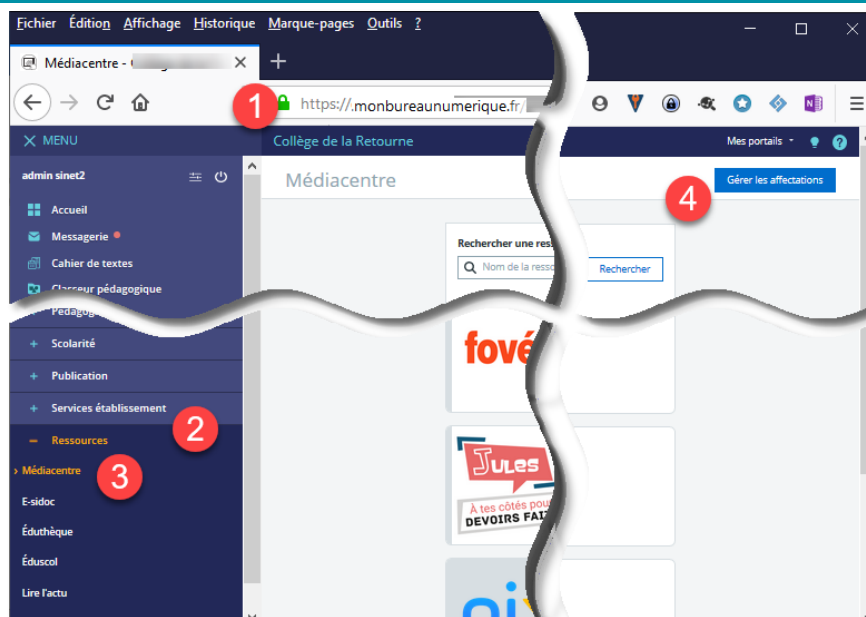


3. Accéder à la console d'affectation du GAR (ou IHM¹ d'affectation)

Le chef d'établissement, le chef d'établissement adjoint et les responsables d'affectation délégués accèdent :

- 1 depuis l'ENT de l'établissement,
- 2 dans le menu Ressources,
- 3 en sélectionnant le sous-menu médiacentre,
- 4 puis en cliquant sur le bouton bleu en haut à droite.

Gérer les affectations



Affichage du médiacentre dans l'ENT

¹ IHM : Interface Homme Machine
© Rectorat de l'académie de Reims – DANE / E. Sinet
novembre 2023

4. Déclaration des responsables d'affectation dans l'ENT

A. Le chef d'établissement et le chef d'établissement adjoint

Ils sont déclarés responsables d'affectation par défaut dans l'ENT monbureau numerique.

Administration

Vous êtes ici : Gestion portail > Services > Modifier un service

Retour **Médiacentre**

Informations générales | Accès population | Accès utilisateur

Récapitulatif des droits d'accès

Cible	Profil	Matière enseignée	Fonction	Discipline de poste	Rôle
	Enseignant				Usager du Médiacentre
	Élève				Usager du Médiacentre
	Non enseignant		DIRECTION	DIRECTION CHEF D'ETABLISSEMENT	Responsable d'affectation GAR
	Non enseignant		DIRECTION	DIRECTION ADJOINT AU CHEF ETABLISSEMENT	Responsable d'affectation GAR

Affichage du service médiacentre dans l'ENT

L'onglet **Accès population** du *service médiacentre* ne doit comprendre que ces quatre lignes indiquant le rôle d'utilisateur du médiacentre pour les élèves et les enseignants ou le rôle de responsable d'affectation GAR pour les chefs d'établissement. Toute modification peut entraîner un dysfonctionnement de la mise à disposition des ressources numériques.

B. Les responsables d'affectation GAR délégués

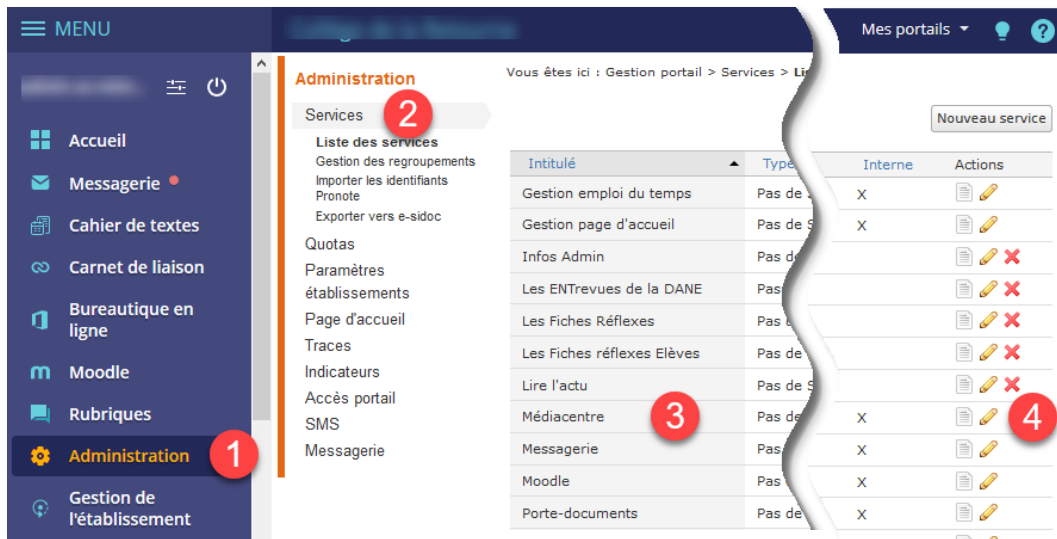
Ils doivent être déclarés par l'administrateur de l'ENT dans le service médiacentre.

Le nombre de **responsables délégués** d'affectation **maximum** par établissement a été fixé à **15** personnes. Dans la grande majorité des cas, un établissement comptera un ou deux responsables d'affectation.

Attention : la console d'affectation ne permet qu'une seule connexion ! Quel que soit le nombre de responsables d'affectation, un seul pourra se connecter à la fois à la plateforme. Il devra se déconnecter de l'IHM pour permettre l'accès d'un autre responsable d'affectation.

5. Déclaration des responsables d'affectation délégués

A. Accès au service médiacentre



The screenshot shows the 'Administration' menu on the left with 'Administration' highlighted (1). The 'Services' section is selected (2). The 'Médiacentre' service is highlighted (3). The edit icon (yellow pencil) for 'Médiacentre' is highlighted (4).

Intitulé	Type	Interne	Actions
Gestion emploi du temps	Pas de	X	[edit] [delete]
Gestion page d'accueil	Pas de	X	[edit] [delete]
Infos Admin	Pas de		[edit] [delete] [X]
Les ENTrevues de la DANE	Pas de		[edit] [delete] [X]
Les Fiches Réflexes	Pas de		[edit] [delete] [X]
Les Fiches réflexes Elèves	Pas de		[edit] [delete] [X]
Lire l'actu	Pas de		[edit] [delete] [X]
Médiacentre	Pas de	X	[edit] [delete] [X] (4)
Messengerie	Pas de	X	[edit] [delete]
Moodle	Pas de	X	[edit] [delete]
Porte-documents	Pas de	X	[edit] [delete]

Panneau d'administration des services

- 1 Depuis le panneau d'administration de l'ENT,
- 2 choisir l'administration des **Services**,
- 3 rechercher et sélectionner le service **médiacentre**,
- 4 cliquer sur le crayon jaune en bout de ligne pour modifier le service médiacentre.

B. Depuis le service médiacentre



The screenshot shows the 'Médiacentre' service configuration page. The 'Médiacentre' service is selected (1). The 'Accès utilisateur' tab is selected (2). The 'Ajouter des accès' button is highlighted (3). The 'Rôle' dropdown menu is open, showing 'Responsable d'affectation GAR' selected (4). The 'Ajouter des utilisateurs' button is highlighted (5).

Utilisateur	Rôle	Actions

- 1 Depuis le service **médiacentre**,
- 2 choisir l'onglet **Accès utilisateur**,
- 3 dans la liste de choix **Rôles**,
- 4 choisir **Responsable d'affectation GAR**,
- 5 cliquer sur **Ajouter des utilisateurs** pour choisir dans un personnel de l'établissement.

- 6 Saisir le nom d'un personnel,
- 7 cliquer sur le bouton Rechercher.

- 8 Sélectionner le nom du personnel,
- 9 Valider la sélection.

- 10 De retour dans le service médiacentre, le nom du personnel est ajouté dans le champ **Utilisateur(s)**.
- 11 **Important** : cliquer sur **Ajouter les accès ...**
- 12 ... **avant** de cliquer sur le bouton **Valider**.

C. Récapitulatif des droits d'accès

Le service Médiacentre récapitule dans l'**onglet utilisateur** l'ensemble des **droits d'accès** accordés aux responsables d'affectation délégués.

Administration

Services

- Liste des services
- Gestion des regroupements
- Importer les identifiants
- Pronote
- Exporter vers e-sidoc

Quotas

Paramètres établissements

Page d'accueil

Traces

Indicateurs

Accès portail

SMS

Messagerie

Vous êtes ici : Gestion portail > Services > Modifier un service

Retour **Médiacentre**

Informations générales Accès population **Accès utilisateur**

[-] Ajouter des accès

Rôle ? Indéfini(e)

Utilisateur(s)

Ajouter des utilisateurs

Supprimer des utilisateurs

Ajouter les accès

Récapitulatif des droits d'accès

Utilisateur	Rôle	Actions
		X
sinet	Responsable d'affectation GAR	X

Valider

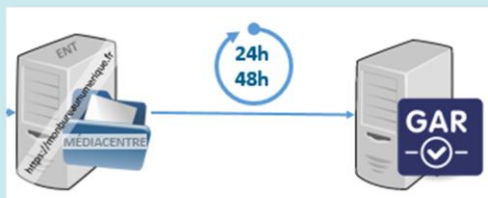
Le service Médiacentre : Récapitulatif des droits

Dans cet exemple, deux personnels sont déclarés **Responsables d'affectation GAR**.

Pour retirer un droit d'accès, il suffit de cliquer sur la croix rouge en bout de ligne **X** de la personne concernée.

Entre la déclaration du responsable d'affectation délégué dans l'ENT et son accès à la console d'affectation, un temps de latence de 24 à 48 heures est nécessaire à la synchronisation des bases de données des utilisateurs de l'ENT vers le GAR.

Pendant ce délai, le responsable d'affectation délégué verra le **Gérer les affectations** dans le médiacentre mais le lien sera **inactif** en attendant la synchronisation.



Déclaration ACA-ORG :

Pour permettre au responsable d'affectation GAR délégué de déposer des **tickets d'assistance** dans la plateforme académique RUBIS, le chef d'établissement doit l'inscrire avec cette fonction dans la **plateforme ACA-ORG** (même démarche que pour les administrateurs ENT ou référents numériques)

6. Compléments d'information

<p>Le site du GAR</p> <p>https://gar.education.fr/etablissements-et-ecoles/</p>	
<p>1-1 Qu'est ce que le GAR ?</p> <p>https://dane.ac-reims.fr/images/piloter/pilotage-academique/id295/guide-utilisateur/1-1_Qu'est ce que le GAR.pdf</p>	
<p>2-1 Les ressources numériques pour l'école</p> <p>https://dane.ac-reims.fr/images/piloter/pilotage-academique/id295/guide-utilisateur/2-1_Les ressources numériques pour lécole.pdf</p>	
<p>2-2 Qui peut attribuer les ressources au sein de l'établissement ?</p> <p>https://dane.ac-reims.fr/images/piloter/pilotage-academique/id295/guide-utilisateur/2-2_Qui peut attribuer les ressources au sein de létablissement.pdf</p>	
<p>Guide utilisateur du GAR (version complète)</p> <p>https://dane.ac-reims.fr/images/piloter/pilotage-academique/id295/guide-utilisateur/guide-utilisateur-complet.pdf</p>	